

Communiqué de presse du 6 octobre 2022

#Batimat / #Bâtiment / #Partenariat / @LoxamCorporate

Batimat

La CAPEB, l'IRIS-ST et LOXAM renouvellent leur partenariat au service de la prévention des risques professionnels et de la transition écologique des entreprises artisanales du bâtiment

Paris, le 6 octobre 2022 - A l'occasion de Batimat, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et sécurité au travail (IRIS-ST) et [LOXAM](#), leader européen de la location de matériels et d'outillages à destination des professionnels du bâtiment, renouvellent leur partenariat visant à améliorer les conditions de travail, à diminuer les risques sur les chantiers et à accompagner le développement de l'usage de matériels écoresponsables. Cette collaboration permettra également de tester de nouvelles solutions proposées par LOXAM, notamment en matière de motorisation des équipements, et intégrera la prise en compte de la prévention des risques professionnels grâce à l'appui de l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST).



De gauche à droite : David Morales, Trésorier de l'IRIS-ST ; Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB ; Gérard Déprez, Président Directeur Général de LOXAM
© CAPEB

Ce renouvellement de partenariat, signé par **Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB**, via sa filiale Béranger Développement, et **Gérard Déprez, Président Directeur Général de LOXAM**, s'inscrit dans la continuité des valeurs promues par les deux partenaires ainsi que par l'**IRIS-ST** pour faire de la sécurité sur les chantiers une priorité.

Dans le cadre de cette collaboration, la CAPEB, l'IRIS-ST et LOXAM s'engagent conjointement à continuer à œuvrer pour **concevoir des contenus d'information et de formation** destinés à développer les connaissances des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment sur les problématiques liées à l'usage de certains matériels et outillages.

L'IRIS-ST continuera à mettre en place des actions **de prévention et de sécurité pour prévenir les risques professionnels et promouvoir les innovations de matériels et équipements permettant l'amélioration des conditions de travail des chefs d'entreprise et des salariés des entreprises artisanales du bâtiment.**

Ce partenariat vise également à faire bénéficier au meilleur prix les entreprises artisanales des dernières évolutions en matière de motorisation (électrique, hybride ou gaz) des équipements (camions benne, minipelles, chariots, nacelles élévatrices, bétonnières, plaques vibrantes...) pour leur permettre de répondre, sans nécessairement investir, aux obligations croissantes en matière d'environnement (ex. déploiement des ZFE) **et de réduction des émissions carbone.**

La CAPEB continuera par ailleurs à faciliter la rencontre entre les agences LOXAM et les CAPEB départementales en favorisant l'organisation d'événements en région. Les trois entités feront ainsi tester aux entreprises artisanales du bâtiment adhérentes de la CAPEB les nouveaux produits et solutions proposés par LOXAM dans une démarche RSE globale incluant le renforcement de la sécurité et la réduction des émissions (bruit et CO₂) sur les chantiers.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare : « *Nous avons fait de la prévention des risques sur les chantiers notre cheval de bataille et de LOXAM un de nos partenaires clé sur le sujet. Depuis 2018, nous travaillons ensemble avec l'IRIS-ST pour faire de la sécurité sur les chantiers une réalité et une condition de leur réussite économique ! Nos adhérents sont à présents mieux informés et mettent ainsi en œuvre nos précautions sur le terrain »*

David Morales, Trésorier de l'IRIS-ST « *La santé et la sécurité nous concernent tous, chaque jour, chef d'entreprise ou salarié. Ce partenariat avec LOXAM permet de porter à la connaissance des entreprises artisanales les innovations dans ce domaine. Ensemble, nous sensibilisons les entreprises artisanales sur les bonnes pratiques en matière de prévention. »*

Gérard Déprez, Président Directeur Général de LOXAM, ajoute : « *Nous nous réjouissons du renouvellement de l'accord signé avec la CAPEB. Il correspond à la volonté du groupe LOXAM d'être au plus près de ses clients dans le secteur du bâtiment et de les accompagner dans l'amélioration de leur productivité alors que de nouveaux matériels toujours plus performants, plus soucieux de l'environnement et plus sûrs sont mis sur le marché. »*

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (59 300 entreprises fin 2021).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :

- 545 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié (incluant 152 000 en micro-entreprises) et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 516 000 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

À propos de IRIS-ST :

La CAPEB et la CNATP (Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics) ont créé en 2007 l'IRIS-ST, en lui donnant le statut d'association. Doté d'un conseil d'administration composé à 70 % de chefs d'entreprises artisanales du bâtiment et à 30 % de chefs d'entreprises artisanales des travaux publics. Les missions de l'Institut sont :

- Assurer un rôle d'interface entre les entreprises artisanales et les différentes institutions et industriels.
- Accompagner les entreprises artisanales dans leur démarche de prévention par le conseil.
- Soutenir le déploiement d'une culture de prévention dans les entreprises artisanales.
- Identifier et contribuer au développement de solutions innovantes permettant une meilleure prise en compte des questions de santé et de sécurité dans les entreprises artisanales du BTP et du Paysage.

À propos de LOXAM :

Numéro 1 en Europe et numéro 4 mondial, LOXAM est leader du marché de la location de matériels et outillage pour les travaux publics, le bâtiment, l'industrie, les espaces verts et les services. Avec un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros en 2021, 1 150 agences et 11 050 employés, le groupe LOXAM est présent dans 30 pays et dispose de la plus large gamme de matériels sur le marché, avec plus de 650 000 équipements permettant d'anticiper, de soutenir et de répondre à la demande croissante des sociétés qui ont besoin ou dans la nécessité d'externaliser l'approvisionnement, la gestion et la maintenance de leurs flottes.

Plus d'informations : www.loxam.fr